

# RETOUR SUR ...

## ACCUEILLIR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES



14 JANVIER 2022



VILLEURBANNE



120 PARTICIPANT·ES



RIZE  
MJC DE VILLEURBANNE

## PROPOS INTRODUCTIFS

2

### STÉPHANE FRIOUX

Adjoint culture, universités et vie étudiante  
Ville de Villeurbanne [🔗](#)

---

### BERNARD SEVAUX

Directeur général adjoint à la culture et la jeunesse  
Directeur du projet Villeurbanne 2022, capitale Française de la Culture  
Ville de Villeurbanne [🔗](#)

---

### VINCENT VESCHAMBRE

Directeur  
Rize [🔗](#)

## PRISE DE POULS DES PERSONNES PRÉSENTES

3

Deux questions ont été posées aux personnes présentes auxquels certaines ont répondu via leur téléphone.

En un mot, les droits culturels ça vous évoque quoi ?

Mentimeter



149

## JOHANNE BOUCHARD

Anthropologue et spécialiste en droits humains



### Ressource conseillée

- Déclaration de Fribourg, 2007
- Quelques ressources pour aller plus loin sélectionnées par Johanne Bouchard
- Du partage des chefs-d'oeuvre à la garantie des droits culturels. Colloque du Comité d'histoire du ministère de la Culture. Décembre 2019

## LUC CARTON

Président de l'observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg

## QUESTIONS ADRESSÉES LORS DE L'INTERVENTION DE JOHANNE BOUCHARD ET LUC CARTON



### DROITS CULTURELS - ONU

- Comment définit-on la « qualité » des ressources ?
- Comment présenter les droits culturels, leur nécessité, leur importance, à des personnes qui sont précarisées par des problématiques d'accès au logement, à l'emploi, à la santé, à l'éducation ?
- L'obligation de résultat dans les créations participatives ne va-t-elle pas à l'encontre des droits culturels ?
- Est-ce que les droits culturels permettent le développement des mémoires diversifiées ?
- Le contrôle des droits culturels par l'ONU : quelles procédures, cadres, dispositifs ? On peut avoir des exemples ? Des déclinaisons locales ?
- Est-ce qu'on a encore besoin d'artistes avec les droits culturels ?
- Comment la démocratie culturelle, au sens de pouvoir du peuple, peut-elle être concrètement mise en place sous la forme d'espaces de délibérations citoyennes ?
- La notion de dignité a-t-elle un fondement / une définition juridique ?



### DEMANDES DE PRECISIONS

- Différences entre lieux d'édu-cations informels et non formels ?
- Quelle est la place des litté-ratures révolutionnaires dans la pensée de Luc Carton ?



### LES SURPRISES

- Si ce ne sont que des femmes concernées par la crise à l'hôpital par exemple... est-ce la raison de la non prise en compte ou de la « méprise » du sujet ?
- Que les droits culturels ne soient pas si récents mais présents dans les textes depuis long-temps, même si pas mis en œuvre ou même réflexion auparavant
- Droits culturels et transition écologique



### SECTEUR PROFESSIONNEL DE LA CULTURE

- Comment devrait-on dénommer ceux que l'on nomme aujourd'hui les « acteurs culturels » ? « Je travaille dans la culture » = usurpation du mot là où la diversité culturelle est plus transversale et non d'un unique milieu pro.
- Espaces de confiance = là où se font les identi-fications : comment cette identification peut-elle être effective lorsque dans la grande majorité des structures culturelles, le personnel appartient à une communauté majoritaire (blanche, CSP+, etc...) Faut-il instaurer des quotas pour une meilleure représen-tation des diversités ?
- Pourquoi ne parlons-nous pas de dominations, distinctions qui existent dans le champ culturel, intrin-sèquement très inégalitaire ? Cela a un impact sur les possibilités d'appliquer les droits culturels



### MOBILISATION DES ÉLU-ES - DU MONDE POLITIQUE - DES POUVOIRS PUBLICS

- Les droits culturels ont-ils une chance de modifier (enfin) les politiques des pays en Europe entre autres, des ministères de la Culture ?
- Comment convaincre la pri-maire populaire de porter le sujet ? Pour qu'on se sente concerné par le débat politique
- « On va dans le mur », ok mais encore ? Où est le conflit ? Com-ment négocie-t-on sur un rapport de force où les droits culturels ren-forcent « les forces de progrès »

6 Animée par Michel Kneubühler, consultant en politiques culturelles.

**ROSANNA NADIELLO**

Médiathèque de Villeurbanne [🔗](#)

**DOMINIQUE GARNIER**

Hôpital du Jour Persoz [🔗](#)

**HAROUT MEKHSIAN**

CCO de Villeurbanne [🔗](#)

**MARC BERNARD**

MJC de Villeurbanne [🔗](#)

**STÉPHANE FRIOUX**

Ville de Villeurbanne [🔗](#)



- Est-ce que le trop d'informations, notamment de la part des institutions culturelles ne va-t-il pas à l'encontre des droits culturels dans le sens de « forcer » un ou des habitants à prendre part à la vie culturelle ? Quelle est la limite entre le trop d'informations et la juste information ? Stigmatisation dans le sens de devoir s'emparer de ses droits culturels.
- Est-ce que paradoxalement cela ne fait pas partie des droits culturels pour des personnes que de ne pas venir dans les équipements culturels et privilégier d'autres formes de pratiques ? Avec des pairs, des membres de son groupe ?
- Comment susciter la participation. N'est-ce pas le 1er chaînon de l'éducation dans une société qui prône l'individualisme ? Quels outils ?
- Comment dépasser les « réflexes » de démocratisation culturelle (accès, ressources, budget, équipement), au sein des équipements institués (ex : médiathèques) en faveur de la prise en compte des droits culturels ?
- Comment pouvons-nous faire évoluer nos pratiques professionnelles pour créer des espaces d'expression dans lesquels les personnes éloignées des institutions culturelles se reconnaissent et se sentent à l'aise ?

7 Il s'agissait d'analyser sa pratique professionnelle, donc une action concrète, au regard des droits culturels définis dans la déclaration de Fribourg tels que précisés le matin.

C'est une méthode qui a été mise au point par le Réseau Culture 21, et qui a été éprouvée pendant 10 ans dans des contextes différents (collectivités, action sociale, acteurs culturels...).

L'enjeu est de se questionner, voir ce qui se joue, sans juger.

Il ne s'agit pas de créer la copie parfaite, inatteignable mais de prendre l'habitude de se questionner, et ce chemin d'analyse de cas est une voie pour permettre ce cheminement.

L'analyse de cas se fait idéalement seul-e, par écrit. On avance ainsi à son rythme. Le passage par une analyse orale collective peut néanmoins aider à mieux comprendre le principe, le cheminement et mettre un premier pied à l'étrier.

Chacun-e a donc pu proposer un cas, puis une phase de sélection a eu lieu pour décider des cas étudiés en petits groupes.

# PRISE DE POULS EN FIN DE JOURNEE

En écho à la question posée le matin, les participant.es ont pu faire part, en fin de journée du mot que leur évoquait les droits culturels, afin d'observer d'éventuelles évolutions.



Cette journée fait partie de la démarche « Pratiques en chantier ! Un parcours d'analyse au regard des droits culturels en Auvergne-Rhône-Alpes », un cycle de rencontres pour prendre du recul, questionner sa pratique, voir ce qui se joue quand l'on porte une attention aux droits culturels des personnes, y compris les siens, réfléchir seule et en commun.